



LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU MAGHREB

Mémoire de géopolitique

du Capitaine de Frégate Marc Pennamen

dans le cadre de l'étude dirigée

“Géopolitique du Maghreb”

Directrice de mémoire : Professeur Nicole GRIMAUD

Avril 2002

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU MAGHREB

Sommaire

Partie I : Particularités des relations France - Maghreb

Partie II : Situation actuelle

Partie III : Une évolution nécessaire

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 – PARTICULARITES DES RELATIONS FRANCE – MAGHREB	7
1.1. Des relations marquées par l’histoire	7
1.2. Une coopération développée et évolutive, indépendante des aléas politiques	11
1.3. L’importance de l’immigration	12
1.4. Dans un contexte de mondialisation, des relations qui conservent leur intérêt	14
PARTIE 2 – SITUATION ACTUELLE	16
2.1. Les relations entre la France et le Maroc	16
2.2. Les relations entre la France et la Tunisie	19
2.3. Les relations entre la France et l’Algérie	21
2.4. Les relations entre la France et la Mauritanie	23
2.5. Les relations entre la France et la Libye	25
2.6. Face à la diminution de l’aide bilatérale, des investissements privés en hausse	25
2.7. Point sur la coopération militaire	26
PARTIE 3 – UNE EVOLUTION NECESSAIRE	29
3.1. Stagnation économique et sociale au Maroc et en Algérie	30
3.2. Maroc, Algérie et Tunisie : persistance du déficit démocratique	31
3.3. Comment évoluer ?	33
CONCLUSION	36
ANNEXE	38
REFERENCES	40

INTRODUCTION

Durant le mois de décembre 2001, l'Union Européenne et les autorités algériennes ont conclu leurs négociations en vue de la signature d'un accord d'association, en présence du président Bouteflika. Le texte prévoit une coopération accrue entre l'UE et le pays signataire dans les domaines relatifs aux droits de l'homme, au dialogue politique, à la libre circulation des marchandises, à la coopération économique et financière. « Pour le pays signataire, l'accord se traduit par un démantèlement tarifaire progressif, dans l'optique d'une zone de libre échange entre l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens, à l'horizon 2010. Un tel partenariat signifiera une augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union et devrait favoriser les investissements en Algérie »⁽¹⁾.

Cet accord récent reflète un changement de mentalité chez les dirigeants des pays du Maghreb. Durant les deux dernières décennies, ils avaient d'abord tenté de trouver des palliatifs à court terme aux problèmes les plus urgents de leurs pays, tout en laissant s'aggraver d'autres difficultés devenues parfois incontrôlables. La conjoncture environnante et les ressources naturelles avaient alors épargné les soubresauts qui pouvaient en résulter. Ce comportement a néanmoins accru l'écart des richesses entre les deux rives de la Méditerranée. Ce dernier atteint aujourd'hui un rapport de 1 pour 10 et peut entraîner la chute des Etats maghrébins suite au mécontentement de leur population. Il entretient aussi un flux migratoire du Sud vers le Nord, nuisible à la stabilité et aux économies du Maghreb et de l'Europe. Les dirigeants maghrébins réalisent désormais qu'il devient urgent de lancer des réformes en profondeur pour mettre fin aux maux économiques, sociaux et politiques qui nuisent non seulement à la stabilité de leur région, mais aussi à son développement. Comme la situation au Sahara Occidental entrave les efforts de coopération locale, ces dirigeants choisissent aujourd'hui d'améliorer indépendamment leurs échanges multilatéraux avec l'Union Européenne, pour mettre à niveau leur situation socio-économique avant la création de la zone de libre échange méditerranéenne en 2010.

⁽¹⁾ Le Monde du 10 décembre 2001.

La France, qui a la volonté de jouer un rôle moteur dans la construction de l'Union européenne, approuve le choix politique des dirigeants des pays du Maghreb. Soutenir le développement de ces échanges multilatéraux permettra non seulement de consolider la stabilité et la sécurité sur le flanc Sud de l'Union, mais aussi d'exploiter au mieux le potentiel économique de cette région.

Face à ce constat, il semble surprenant de s'intéresser uniquement aux relations entre la France et les Pays du Maghreb. Pourtant, dans un contexte de mondialisation et de globalisation des échanges, elles conservent toute leur importance étant donné l'attachement réciproque qui existe entre les populations. Des années de présence française au sein des pays du Maghreb ont créé un tissu de relations très denses, renforcées par une langue et des cultures communes. La proximité géographique a, quant à elle, favorisé les échanges. Enfin, la population maghrébine installée en France lie nos politiques extérieures et intérieures et fait du Maghreb une région prioritaire pour nos interventions à l'étranger. Tous ces éléments, qui constituent un capital aussi précieux que difficile à gérer harmonieusement, créent un phénomène d'osmose d'où découlent des relations chaleureuses mais aussi très sensibles. Nous serions en effet le premier pays à subir sur notre territoire l'impact des événements qui surviendraient au Maghreb, qu'il s'agisse de l'aggravation des difficultés économiques ou du triomphe de l'islamisme.

La force de ces relations porte la France à revendiquer la position d'ambassadeur des pays du Maghreb au sein des structures européennes. Cette attitude satisfait par ailleurs les dirigeants maghrébins, comme le souligne cette remarque du président Abdelaziz Bouteflika :

« Dans l'approche algérienne, notre relation bilatérale avec la France conditionnera, pour une large part, la mise en œuvre des projets multilatéraux où mon pays serait partie. D'où notre désir de voir la France consolider sa relation avec l'Algérie et, par là même, jouer un rôle de charnière entre le Sud méditerranéen et l'Europe »⁽¹⁾.

Il importe tout d'abord de bien détailler les particularités des relations entre la France et les pays du Maghreb. Une influence historique et, en corollaire, une langue commune ont tout d'abord donné une place privilégiée à la France pour étendre puis

⁽¹⁾ Discours de Abdelaziz Bouteflika devant l'assemblée nationale, le 14 juin 2000.

conserver sa position dans cette région. Au lendemain des indépendances, les liens acquis lui ont par ailleurs permis d'y occuper une place de choix dans la coopération. Enfin, l'importante population maghrébine installée en France influe sur nos décisions politiques envers ces pays.

La connaissance de ces particularités permet ensuite d'aborder la situation actuelle de nos relations avec chaque pays du Maghreb. Le Maroc et la Tunisie apparaissent clairement comme les partenaires privilégiés, suivis par l'Algérie qui souhaite rattraper son retard causé par dix ans de guerre civile. En revanche, les relations avec la Mauritanie et la Libye sont moins intenses.

Bien que l'objectif de la France soit, à l'image de l'Union Européenne, le développement socio-économique et démocratique du Maghreb, cette évolution souhaitée stagne, en particulier dans les trois pays privilégiés constitués par le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Les relations entre la France et les pays du Maghreb doivent donc s'adapter pour amener cette région à un niveau de développement qui autorisera la réalisation de la zone de libre échange méditerranéenne en 2010.

PARTIE I

PARTICULARITES DES RELATIONS FRANCE - MAGHREB

La politique française vis-à-vis des pays du Maghreb est à la fois ambiguë et complexe. Elle intègre pleinement la souveraineté de chacun de ces Etats mais, simultanément, elle doit tenir compte de l'extrême densité des liens qui unissent la société civile française aux sociétés civiles du Maghreb.

L'interpénétration des collectivités nationales, la multiplicité des relations très intimes qui existent et continuent de se développer entre les élites des deux pays font que les rapports fondamentaux entre les pays du Maghreb et la France sont peu affectés par l'état des relations politiques. Ils s'ancrent d'abord dans une réalité humaine. Tel est le résultat de notre histoire commune et des liens culturels qui se sont progressivement tissés au travers de la Méditerranée.

L'existence dans notre pays d'une très importante communauté d'origine maghrébine contribue à renforcer cette caractéristique de la relation entre la France et les pays du Maghreb. Rien de ce qui se passe au Maghreb n'est indifférent à la France et réciproquement.

La complexité naît de la multiplicité des formes de cette relation, qu'il s'agisse des domaines culturels, économiques ou politiques. L'ambiguïté, elle, procède de la contradiction entre le caractère formel du rapport entre Etats souverains et l'intimité qui existe en réalité entre les communautés nationales.

1.1. Des relations marquées par l'histoire

La présence française au Maghreb s'est manifestée de façon variée sur les territoires actuellement occupés par les cinq Etats, allant de la simple influence au protectorat. La francophonie, conséquence directe de cette longue présence, assure

alors un lien très fort et supprime les distances liées à la barrière des langues. Elle permet à la France d'aider les classes moyennes à rester au pouvoir, d'où un effet stabilisateur approuvé par les dirigeants maghrébins, même si le bilinguisme est vu de façon différente d'un Etat à l'autre. En particulier, le Maroc et la Mauritanie y sont tout particulièrement favorables, la Tunisie aussi, même si elle le montre moins face à l'islamisme. L'Algérie reste en revanche gênée car son arabisation est encore inachevée. Cette situation a façonné le comportement et le mode de vie de la population. Elle explique en grande partie le fait que le Maghreb regarde vers la France, et derrière elle vers l'Europe, pour construire son avenir et trouver des réponses à ses difficultés, alors qu'il est lié au Maghreb par la langue, la culture et la religion.

Le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, anciens protectorats, sont naturellement les plus marqués par la présence française. Cette histoire commune a donné naissance à des relations fortes et denses. La décolonisation ne les a pas remises en causes mais en a modifié certains traits, en fonction des positions politiques adoptées par ces nouveaux Etats et des choix adoptés par la France dans la répartition de l'espace saharien.

Ainsi, dès leur indépendance, le Maroc et la Tunisie adoptent une politique pro-occidentale et des relations très intimes se développent avec la France. Elles ne sont pas remises en causes par l'assassinat de l'opposant marocain Ben Barka en France en 1962, ni par les événements de Bizerte en 1961. Le Maroc entre rapidement dans une période de grande stabilité, très propice aux relations culturelles et économiques entre les deux pays. Le royaume chérifien d'Hassan II prend alors définitivement la première place dans la répartition de l'aide au développement française. La France est par ailleurs très attentive à la stabilité du régime marocain, en qui elle voit le garant d'un ordre globalement positif pour l'Occident. La Tunisie, qui dispose de richesses comptées, choisit quant à elle de privilégier les exigences de son développement économique et social par rapport aux dépenses improductives d'armement. Pour les dirigeants tunisiens, l'édification d'un Etat moderne est en effet un moyen de conquérir l'estime des grandes puissances, laquelle constitue le meilleur rempart contre les menaces extérieures. Ce choix politique les oblige néanmoins à rechercher, en complément, des appuis stratégiques à l'extérieur, via l'action diplomatique. La Tunisie se tourne alors vers la France pour assurer sa

sécurité. Le président Bourguiba déclare d'ailleurs lui-même en 1957, sur Radio Genève : « La Tunisie a besoin du concours d'un grand pays pour assurer sa sécurité, son progrès technique, la permanence de ses liens avec la culture occidentale. Ce pays ne pouvait être que la France ». Dès lors, les relations entre la France et la Tunisie ont un double objectif : la coopération pour la mise en place d'un Etat moderne et un soutien sans faille pour sa sécurité. C'est pourquoi, en 1974, le Président Valéry Giscard d'Estaing ordonne le transfert d'une partie de la flotte française, dont les porte-avions, de Brest à Toulon, pour rassurer la Tunisie, inquiète pour sa sécurité suite aux exactions de la Libye.

En revanche, à partir de 1962, les relations entre l'Algérie et la France, marquées par la guerre d'indépendance, sont particulièrement tendues. Le rapprochement de ce nouvel Etat avec l'URSS ne fait que renforcer cette situation. Le conflit au sujet du Sahara occidental va par ailleurs exacerber les tensions entre la France et l'Algérie. En effet, suite aux accords de Madrid en novembre 1975, le Maroc et la Mauritanie se partagent ce territoire. La France, non concernée directement, n'expose pas spontanément sa politique. Alger dénonce alors une discrète complicité franco-marocaine. Valéry Giscard d'Estaing, qui se montre par ailleurs hostile à la création d'un micro-état, épouse de facto la thèse maroco-mauritanienne. En même temps, grâce au partage entériné par l'accord de Madrid, le Maroc rival voit sa position d'exportateur de phosphates confortée et bénéficie à travers la Mauritanie d'une voie de pénétration en Afrique noire. Pour l'Algérie, c'est une vaste conjuration de la coalition impérialiste américano-française, qui vise à isoler Alger et consolider les relations avec Rabat et Tunis. Il faut alors attendre 1978 pour que les relations entre la France et l'Algérie s'améliorent et que la bonne volonté française à rechercher une solution politique au Sahara occidental ne soit plus mise en doute. Jusqu'au début de la décennie 90, la France est néanmoins confrontée à une ambiguïté. Elle manifeste une opposition à l'évolution politique adoptée par l'Algérie, mais elle conserve des relations proches étant donné l'importance de la communauté algérienne en France et son impact sur sa politique intérieure. Par la suite, L'annulation du second tour des élections législatives algériennes en janvier 1992, après la victoire annoncée du FIS, plonge l'Algérie dans la guerre civile. Les relations avec la France connaissent alors leur plus bas niveau d'intensité. Il faut attendre 1999 et l'élection du président Abdelaziz Bouteflika pour assister à leur réchauffement.

Les relations avec les deux autres pays du Maghreb, Mauritanie et Libye, sont en revanche moins marquées. La Mauritanie doit sa naissance en 1960, grâce à la volonté de La France d'imposer sa création. Dès cette année, une relation amicale entre les deux pays naît. En 1974, cette dernière résiste au retrait des Mauritaniens de la zone franc, à leur dénonciation des accords de coopération militaire de 1961, puis à la nationalisation des mines de fer mauritaniennes. Elle montre en revanche toute son importance en 1977, année où le président Ould Daddah demande de l'aide à la France face aux actions du Polisario. Ce soutien accordé permet alors de maintenir la stabilité de la région et d'éviter un effondrement de la Mauritanie. La coopération militaire est alors rétablie puis étendue à l'organisation et à l'instruction de l'ensemble des forces armées mauritaniennes. En 1978, l'éviction du président mauritanien conduit le polisario à décréter un cessez le feu. Le principe directeur de l'action de la France reste cependant de rassurer un pays au bord de l'effondrement. Paris approuve l'accord d'Alger du 5 août 1979 qui formalise l'abandon de toute revendication mauritanienne sur le Sahara espagnol. La politique française parvient ainsi à sauver l'Etat mauritanien d'un désastre militaire et à sauvegarder sa souveraineté à l'égard de tous. Cet Etat constitue une porte vers l'Afrique occidentale qui facilite les rapports français avec la communauté négro-africaine en même temps que son insertion en Afrique occidentale. L'objectif principal des relations franco-mauritaniennes est donc le maintien de sa stabilité.

Les relations entre la France et la Libye sont quant à elles nettement moins intenses que celles entretenues avec les quatre autres pays du Maghreb. La France y voit seulement une nécessité pour préserver l'équilibre de la région à l'issue des indépendances. Une crise naît rapidement entre la France et la Libye après le « coup de Gafsa » en Tunisie en 1976, puis lors de la guerre du Tchad au début des années 80. La cause principale de cette tension résulte de l'opposition entre « l'Afrique aux Africains » de Kadhafi et la politique de coopération de la France en Afrique. La reprise des relations diplomatiques avec la France a néanmoins lieu dès la réconciliation avec le Tchad fin 1988. Cependant, des difficultés réapparaissent avec l'attentat perpétré contre le Boeing de l'UTA en 1989. Elles se prolongent jusqu'en 1999, année où les sanctions des Nations Unies et les procédures judiciaires initiées par SOS attentats prennent fin. Par la suite, le président Khadafi souhaite obtenir la respectabilité internationale. Si ce choix politique favorise l'ouverture, la reprise des relations entre la Libye et la France reste néanmoins marquée par le passé.

La longue période d'influence française et son corollaire, la francophonie, ainsi que la décolonisation ont donc comme principale conséquence d'avoir créé des constantes dans les relations entre la France et les pays du Maghreb. La présence de la France en Afrique du Nord affleure encore dans le quotidien à l'état d'habitude. La Tunisie et le Maroc, à l'indépendance ancienne et favorisés par une relation continue et intime, maîtrisent bien cette influence et devancent la concertation. L'Algérie, marquée par la guerre d'indépendance, le conflit du Sahara occidental et la guerre civile, a des réflexes de « méfiance », voire de « rejet », mais elle conserve néanmoins des rapports intenses pour assurer son développement, rattraper son retard vis-à-vis du Maroc et de la Tunisie et conserver le lien avec sa population émigrée en France. Ces relations fortes et denses n'ont pas d'équivalent dans le monde. Ces particularités font en revanche que le Maroc, la Tunisie et l'Algérie exigent d'être traités comme « le » partenaire privilégié. C'est une situation difficile à gérer pour notre pays lorsque des antagonismes apparaissent. La difficulté réside surtout dans la volonté d'être en bon rapport avec tous à la fois. Ces relations ne se limitent d'ailleurs pas d'Etat à Etat. La presse française, les ONG comptent autant que les différents gouvernements. Une grande partie du débat politique du Maghreb se déroule d'ailleurs à Paris.

1.2. Une coopération développée et évolutive, indépendante des aléas politiques

Le dispositif établi au lendemain des indépendances avait pour but d'empêcher les jeunes Etats de se tourner vers les pays de l'Est. Il a répondu aux objectifs fixés. Cette action d'ensemble a été repensée dans un contexte nouveau. La coopération technique a tout d'abord succédé à la coopération de substitution. Aujourd'hui, à l'image de l'Union Européenne, elle vise à faire évoluer les Etats vers la démocratie. La coopération est par ailleurs indépendante des aléas politiques, ce qui lui donne une grande continuité et une grande adaptabilité aux besoins des pays du Maghreb. Cette région, située en outre dans la zone de solidarité prioritaire, détient l'enveloppe de coopération la plus élevée. En attribution globale, avec 380 millions d'euros par an, le Maroc se situe à la première place. Si l'on rapporte cette aide au nombre d'habitants, c'est alors la Tunisie qui se retrouve en tête de l'aide fournie.

Dans le domaine économique, un grand attrait existe pour le partenariat industriel. Les nouveaux codes d'investissement tracent un cadre plus attractif et plus libéral dans des économies à ouverture croissante. Le but est d'attirer les capitaux assortis d'un transfert de technologie via les PME et les PMI. Dans le domaine culturel, la coopération a momentanément pallié le manque de compétences nationales en envoyant tout d'abord des professeurs français in situ. Ceux-ci ont par la suite été progressivement remplacés par l'envoi d'étudiants dans les universités françaises. Dans le domaine de la sécurité, la coopération se traduit par des missions d'assistance technique militaire sur place et des formations de stagiaires dans les écoles françaises de spécialisation. Depuis 1997, elle évolue vers une forme de partenariat afin de la dynamiser et de l'adapter aux restrictions budgétaires françaises. La France garantit par ailleurs l'intégrité territoriale des pays menacés dont un effort trop important pour leur défense aurait compromis le développement. C'est particulièrement le cas de la Tunisie.

Cette politique de coopération présente une certaine utilité pour les bénéficiaires, elle est loin d'être à sens unique et rencontre parfaitement l'intérêt de la France qui a ainsi reconverti, en la modernisant, son ancienne présence coloniale et voit son statut de puissance moyenne conforté par le réseau d'amitiés gardé au Maghreb. Le contact conservé avec les élites et les armées de ces pays est un atout à la fois diplomatique, stratégique et culturel. Vis-à-vis de l'Union Européenne, la France a aussi fait admettre qu'elle garde une responsabilité particulière envers l'Afrique du Nord dans la coopération, en particulier grâce aux liens tissés au cours de sa longue période d'influence dans cette région. Enfin, d'un point de vue purement économique, les principaux avantages résident d'une part dans une réduction des coûts de main d'œuvre, en moyenne 8 fois moins élevés qu'en France, d'autre part dans la présence d'un tissu industriel diversifié et proche. La France est ainsi le premier investisseur privé au Maroc et en Tunisie, avec 25% des parts de marché.

1.3. L'importance de l'immigration

Le tableau suivant fait état de la population maghrébine résidant en France en 2001 :

Nationalité	Nombre
Algériens	777332
Marocains	663731
Tunisiens	224096
Mauritaniens	9930
Libyens	400

La France est la première destination des émigrés. La population maghrébine y représente 36% de la population totale immigrée. Elle arrive en deuxième position après l'immigration d'origine européenne, qui atteint aujourd'hui 37%. L'immigration actuelle est à caractère de plus en plus familial, donc stable. Le chiffre le plus important est constitué par la population algérienne, dont le pays d'origine est le plus instable. D'où ce lien étroit entre la politique intérieure française et sa politique extérieure envers l'Algérie, ainsi que la volonté de Paris d'isoler les opposants islamistes.

Dans l'intégration des immigrés, deux tendances s'opposent. La stratégie de la différence du mouvement BEUR et celle de la ressemblance prônée par SOS racisme. Le gouvernement français hésite entre ces deux tendances. A cela s'ajoute le malaise du gouvernement dû aux contraintes économiques et à une prise de conscience tardive des Français que leur société est déjà devenue multiethnique et pluri-culturelle de façon irréversible.

Cette situation est en outre compliquée par une vision différente, d'un Etat maghrébin à l'autre, de la position de leur population émigrée en France. Pour les Marocains, les émigrés doivent rester marocains afin de conserver des contacts au sein de cette population et de contrôler les tentatives intégristes. Pour les Algériens, les émigrés doivent assumer la bi-nationalité de fait, en s'intégrant plus et mieux sans renoncer à l'identité culturelle et en investissant le champ politique français. La Tunisie adopte quant à elle une position intermédiaire. Depuis Ben Ali en 1989, les émigrés doivent assumer leur bi-nationalité, tout en votant aussi en Tunisie. Les trois Etats refusent néanmoins l'assimilation et manifestent la volonté de maintenir des liens culturels avec la jeune génération née à l'étranger. D'où un besoin d'une réflexion concertée avec l'Union Européenne pour mettre en place une politique migratoire commune à l'égard des pays tiers.

Le Maghreb est donc très proche de nous, il est au sein même de notre société, en particulier par le biais de ces importantes communautés algériennes, marocaines et tunisiennes. La France sera donc le premier pays à subir sur son territoire l'impact des événements qui surviendront au Maghreb, qu'il s'agisse de l'aggravation des difficultés économiques et son corollaire, l'émigration, ou du triomphe de l'islamisme. Il constitue donc de facto une région prioritaire pour notre politique extérieure. Par ailleurs, le flux migratoire qui se poursuit du Sud vers le Nord est non seulement préjudiciable à la stabilité économique de la France et de l'Union européenne, mais aussi à la survie des Etats maghrébins qui sont alors soumis à une hémorragie nuisible pour leur développement. Cette situation pousse la France à développer une stratégie pour inciter les Maghrébins à rester sur leur sol, voire à favoriser le retour des immigrés dans leur pays d'origine, avec un niveau de qualification suffisant pour s'implanter dans cette région. La maîtrise de ce flux migratoire est par ailleurs indispensable avant l'ouverture des frontières au libre-échange des personnes et des biens.

1.4. Dans un contexte de mondialisation, des relations qui conservent leur intérêt

La connaissance mutuelle entre la France et chacun des pays du Maghreb représente un atout réciproque. D'un point de vue politique, un appui des Etats maghrébins renforce le poids de la France, puissance moyenne, dans les instances de concertation internationales comme l'ONU. Dans le domaine économique, la coopération associée à une langue commune mettent la France en position privilégiée pour son propre investissement privé. Cette situation renforce par ailleurs sa position d'interlocuteur privilégié pour traiter des questions liées au Maghreb au sein des structures de l'UE. Dans le domaine de la sécurité, sa connaissance des populations et des rivalités qui existent entre les différents pays du Maghreb, issue de son expérience et en particulier des difficultés auxquelles elle a été confrontée pendant les phases de la décolonisation, la met en position privilégiée pour l'anticipation et la gestion des crises au sein du Maghreb. Elle accorde pour cela une grande importance à la coopération militaire, qui se traduit non seulement par des assistances techniques au sein des pays et des plans de modernisation des armées, comme celui réalisé pour la Tunisie en 1984 et 1985, mais aussi par l'intégration de

cadres des armées maghrébines dans les écoles de formation de l'armée française. La France occupe ainsi une position idéale pour la gestion des volets liés à la sécurité du flanc Sud de l'Union Européenne.

Cette relation privilégiée apparaît tout aussi vitale pour les pays maghrébins. Elle doit leur servir de support pour faciliter leur effort de coopération régionale, accroître leurs capacités économiques et réduire leurs inégalités sociales, tout en appliquant des principes de démocratie. Cette métamorphose complète permettra de limiter les flux migratoires. Elle facilitera l'ouverture au commerce européen et la mise en place de la zone de libre échange méditerranéenne.

PARTIE II

SITUATION ACTUELLE

Le Maghreb constitue une zone de solidarité prioritaire pour la France. A ce titre, il reçoit 50% de notre budget de coopération dans le monde. Le Maroc et la Tunisie, partenaires privilégiés, arrivent en tête dans la répartition de l'aide au développement. Avec 25% des parts de marché, la France est par ailleurs le premier investisseur privé dans ces deux pays bien connus par ses entreprises. L'Algérie, retardée dans sa progression par la guerre civile, rattrape son retard et met tout en œuvre pour se situer au même niveau que ces deux proches voisins. Quant à la Mauritanie, elle ne parvient pas à sortir du cercle des PMA. La France continue certes de lui assurer son soutien pour préserver la stabilité de son régime et conserver cette porte vers l'Afrique occidentale, mais l'aide qu'elle lui apporte se traduit principalement par des conversions de dettes en don. Enfin, les relations avec la Libye, bien que parsemées de crises, n'ont jamais été rompues. Elles sont en effet nécessaires car leur absence du partenariat franco-maghrébin entraînerait une rupture de continuité géographique. Son potentiel pétrolier ne laisse pas non plus la France indifférente.

2.1. Les relations entre la France et le Maroc

Depuis son indépendance, le Maroc reste le partenaire privilégié dans les relations que la France entretient avec le Maghreb. C'est un « soutien sans faille » que le gouvernement lui garantit, un soutien politique, économique et financier. « Quand la démocratie se perfectionne, quand les droits de l'homme s'ancrent dans la société, quand il y a adhésion populaire, il n'y a pas de raison d'être inquiet (...) Vous avez (...) le soutien sans faille de l'ensemble des autorités françaises »⁽¹⁾. Ainsi, à l'issue de la visite officielle du roi Mohamed VI en mars 2000, Paris

⁽¹⁾ Lionel Jospin, « Le Monde », 10/10/98.

annonce l'octroi de 15 millions d'euros pour aider le Maroc à faire face aux conséquences de la sécheresse qui affecte le royaume, et l'effacement de 107 millions d'euros supplémentaires de dettes.

La fascination exercée par Rabat se nourrit d'ingrédients multiples. Tout d'abord, la stabilité singulière du Maroc par rapport à l'Algérie, la continuité de la dynastie alaouite, l'image d'homme de paix dans un monde arabe en ébullition que s'est forgé Hassan II, associée à son ambition affichée de réconcilier chrétiens, juifs et musulmans. Ensuite, la volonté affichée du royaume d'intégrer l'Union Européenne. Elle a été symbolisée fin 2000 par la proposition faite par Mohamed VI à Jacques Chirac de substituer à la coopération bilatérale un partenariat pour préparer l'adhésion du Maroc à l'UE. Enfin, les avancées significatives du royaume chérifien en matière de démocratisation, de libertés publiques, de droits de l'homme et d'ouverture économique. A son arrivée au pouvoir le 23 juillet 1999, le jeune roi Mohammed VI a clairement conforté cette évolution et pris des engagements unanimement salués par l'opinion : éducation, lutte contre la pauvreté, modernisation de la société, rééquilibrage régional. Au cours de la première année du nouveau règne, les décisions prises l'ont été essentiellement dans le domaine des libertés publiques et des droits de l'homme.

Les considérations diplomatiques ne sont pas étrangères à ce soutien sans faille. La France redoute de se voir évincée du Maroc au profit de l'Espagne et, plus encore, des USA. Madrid a pour elle la proximité géographique, les USA ont leur puissance économique et l'attraction qu'exerce leur modèle culturel sur le nouveau roi Mohamed VI. Pour l'heure, les craintes de la diplomatie française sont cependant excessives. Les relations entre le Maroc et l'Espagne traversent une période délicate liée au problème de la pêche et à l'afflux d'immigrés clandestins. Quant aux USA, le Maroc est moins stratégique à leurs yeux que l'Algérie, riche de ses hydrocarbures.

Conséquence directe de ce lien privilégié, le Maroc est le pays le mieux traité par la France. L'aide bilatérale, qui atteint la moitié de l'aide totale reçue par le royaume, est de loin la plus importante. Selon les derniers chiffres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, le Maroc a reçu de la France, en 1998, 210 millions d'euros d'aide publique au développement, dont 180 millions d'euros à titre bilatéral. Premier " bailleur ", la France est également premier prêteur, avec un peu moins de la moitié des créances du Club de Paris et encore près de 18 % de l'encours total fin

1999. Elle fournit par ailleurs près du cinquième des crédits octroyés par l'Europe. Depuis le milieu des années 90, une bonne partie de l'aide française prend la forme d'une « conversion annulation » de la dette marocaine. Bercy cède avec un rabais supérieur à 50% des créances sur le Maroc mais, en contrepartie de ce cadeau, impose à Rabat d'investir, par exemple, dans les régions pauvres. Ce mécanisme de conversion de dettes en investissements mis en place a donné lieu à trois tranches successives en 1996, 1997 et 1998, pour un total de 370 millions d'euros. Une nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros a été adoptée en 2000. Ceci porte à 470 millions d'euros le total des opérations de conversion-annulation et représente un effort financier conséquent pour la France, de l'ordre de 270 millions d'euros en dons.

La montée en puissance des engagements de l'Agence Française de Développement depuis 1992 en fait désormais l'instrument d'intervention principal en matière économique et financière. Elle a engagé au Maroc un total de près de 549 millions d'euros, répartis entre développement rural et infrastructures de base. La stratégie retenue privilégie trois grands domaines d'intervention, dans le cadre d'une logique de forte concentration sur quelques secteurs clés :

- l'eau et l'environnement, qui incluent aussi bien l'eau potable que l'irrigation avec, en amont, la conservation des ressources hydriques, en aval le retraitement des eaux usées et l'assainissement,
- l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement social et régional. Ceci enveloppe les interventions en faveur du monde rural (agriculture pluviale, crédit agricole, électrification), des agglomérations secondaires et tertiaires, des milieux urbains défavorisés (habitat insalubre). L'effort régional spécifique fait en faveur des provinces défavorisées du Nord s'inscrit dans cette perspective,
- l'appui au secteur privé qui se traduit par une assistance à la transition économique, à l'investissement (restructuration d'entreprises publiques, privatisations, formation professionnelle, créations de zones industrielles) et par la promotion de la gestion privée des services publics marchands. On y relève, pour plus de la moitié de ce " chiffre d'affaires ", un projet de 3,8 millions d'euros sous forme d'avance remboursable au profit de Bouygues, pour le projet du métropolitain de Casablanca.

Au total, près du tiers des actions de l'Agence Française de Développement sont concentrées sur les provinces pauvres du Nord, par l'intermédiaire d'une vingtaine de projets.

2.2. Les relations entre la France et la Tunisie

« Depuis la visite du président Jacques Chirac à Tunis, en octobre 1995, puis celle de Zine el-Abidine Ben Ali à Paris, en avril 1997, les relations tuniso-françaises n'en finissent pas de se réchauffer et de se... refroidir »⁽¹⁾. Deux tendances françaises opposées sont à l'origine de cette instabilité. La première, via certains organes de la presse hexagonale, critique avec virulence l'attitude du gouvernement tunisien vis-à-vis des droits de l'homme. La deuxième reste favorable au maintien de relations traditionnellement denses et amicales. Les partisans de cette dernière tendance, majoritaires, estiment que la France a un rôle important à jouer dans la consolidation du développement économique de la Tunisie, source de stabilité dans la région. Ils ne prêtent alors qu'une oreille discrète aux critiques formulées par certaines associations de défense des droits de l'homme à l'encontre du gouvernement tunisien. Malgré ces périodes de refroidissement, les relations entre la France et la Tunisie ne cessent donc de s'affermir, au grand bonheur des opérateurs économiques des deux pays.

La Tunisie reçoit, par habitant, la plus forte contribution de la France à son développement. C'est un pays en croissance rapide, sans guère d'équivalent avec la situation de ses deux voisins, ni sur le plan économique, ni sur le plan social. Ce succès est néanmoins associé à un régime politique qui demeure celui d'un " régime présidentiel à l'autorité sans partage ". Cette modernisation accélérée, dont les bénéfices semblent descendre assez loin dans la population, se fait encore au prix d'une démarche politique autoritaire qui donne le sentiment d'un pays " tenu " où tout fonctionne, mais qui suscite des critiques sur les thèmes récurrents des droits de l'homme et du respect des libertés fondamentales. Avec un revenu par habitant de 2.300 dollars, contre 1.600 pour l'Algérie et 1.200 pour le Maroc, un taux de croissance exceptionnel de 5 %, une inflation maîtrisée à 3 % et une diversification économique nettement plus avancée que celle des autres pays de la région, la Tunisie se détache nettement de ses voisins.

⁽¹⁾ Jeune Afrique, n° 2092, février 2001.

La Tunisie est un des rares pays à bénéficier de la totalité des instruments disponibles dans le domaine de la coopération. L'aide affectée à ce titre, sur les dix dernières années, avoisine 1,22 milliards d'euros. Elle s'applique à de très nombreux secteurs d'activité, comme le transport, la santé, l'environnement, l'enseignement, la formation professionnelle, l'irrigation et la réhabilitation de quartiers populaires. L'aide purement concessionnelle en provenance de l'Etat se situe à 960 millions d'euros, soit le double du montant engagé par l'Union Européenne dans le cadre de MEDA 1, et le double de l'aide débloquée par les bailleurs bilatéraux européens. Bien que ce concours ait enregistré un repli significatif depuis 1992, l'effort français demeure à un niveau annuel moyen élevé, de l'ordre de 84 millions d'euros.

Les principes d'intervention de l'Agence Française de Développement répondent aux préoccupations essentielles de ce pays qui poursuit, dans le cadre de son accord d'association avec l'Union Européenne, un objectif de libéralisation des échanges. La stratégie d'intervention repose alors sur deux axes :

- la mise à niveau des entreprises et le renforcement de la compétitivité de l'économie tunisienne,
- l'amélioration des conditions de vie des populations, afin d'atténuer l'impact social des mesures d'ajustement, et l'accompagnement de la politique de redistribution des fruits de la croissance.

Les engagements nets de l'Agence Française de Développement ont connu une croissance soutenue et atteignent aujourd'hui un rythme de 75 millions d'euros par an, ce qui fait de la Tunisie le deuxième emprunteur après le Maroc. Dans le financement d'investissements publics, l'Agence Française de Développement est intervenue :

- en matière d'environnement, en finançant l'assainissement des villes et en particulier du lac sud de Tunis et de ses berges,
- dans le domaine de la santé, en contribuant à la gestion et au développement de l'alimentation en eau potable,
- en faveur du développement économique et financier, par différents prêts contribuant à la mise à niveau du secteur industriel et par des programmes de formation professionnelle,

- pour la stabilité économique et sociale, par l'amélioration des infrastructures et des conditions de vie des populations urbaines et par l'accroissement de la production agricole.

Dans le financement du secteur privé, l'Agence Française de Développement intervient au profit des PME-PMI positionnées dans les domaines de l'agroalimentaire, du textile et du tourisme. Les engagements nets entre 1993 et 2001 se sont élevés à 92 millions d'euros pour les prêts ou lignes de crédits et à 10 millions d'euros pour les prises de participations. Les relations suivies et la concertation avec les milieux bancaires, financiers et industriels en Tunisie permettent l'adaptation des produits à l'évolution des besoins et la diversification des moyens d'intervention.

2.3. Les relations entre la France et L'Algérie

L'Algérie constitue un cas particulier, qui ne peut, en l'état actuel, être ni assimilé ni même associé au Maroc ou à la Tunisie. C'est un pays cinq fois grand comme le Maroc, pour le même nombre d'habitants. Il fonde l'essentiel de ses revenus sur la seule ressource pétrolière. D'autre part, la persistance d'une forte insécurité, dès que l'on sort d'Alger, handicape considérablement tous les projets de développement.

Néanmoins, on assiste actuellement à un véritable renouveau des relations entre la France et l'Algérie. Depuis les visites d'Hubert Védrine à Alger en juin 1999, puis du président Abdelaziz Bouteflika à Paris en juin 2000, un dialogue nourri et régulier s'installe. Témoin de ce renouveau, la réouverture d'un lycée français et de centres culturels à Alger en septembre 2001, ainsi que la programmation de l'année de l'Algérie en France en 2003. Des deux côtés de la Méditerranée, une volonté s'affiche pour normaliser les relations et les rendre moins passionnelles. Les réactions lors de la crise en Kabylie début 2001 montrent bien qu'une amélioration existe. Hubert Védrine avait alors prôné « le retour à la paix et au dialogue ». Un an plus tôt, cette réflexion aurait entraîné un tollé et des accusations de « néo-colonialisme ». En fait, cette remarque a été seulement qualifiée d'« inacceptable » par les dirigeants politiques algériens.

L'élection du Président Bouteflika, le 15 avril 1999, a été rapidement suivie, dès juillet 1999, d'une visite de M. Hubert Védrine à Alger. Le principe du renforcement et de la rénovation de la coopération franco-algérienne acté à cette occasion s'est traduit par la définition conjointe de cinq " axes prioritaires" :

- formations supérieures et formation des élites,
- restructuration de l'économie algérienne, qui se traduit par une aide à la modernisation du secteur bancaire, une coopération dans les secteurs de l'eau et des télécommunications, un appui au développement de la gestion déléguée de services publics, la formation des décideurs publics,
- amélioration des structures de santé,
- renforcement institutionnel des collectivités territoriales et de leurs capacités dans les secteurs de l'eau, de l'aménagement urbain et du traitement des déchets,
- développement des infrastructures dédiées à la jeunesse et au sport.

En réalité, les enjeux de notre coopération sont aujourd'hui définis comme suit :

- entretenir la présence française en Algérie,
- accompagner le processus de réformes économiques engagé par le Gouvernement pour basculer dans l'économie de marché,
- soutenir le développement d'un Etat de droit et la modernisation du système politique.

Tous les outils financiers d'aide au développement sont désormais mis à la disposition de l'Algérie, seul pays avec le Maroc, la Tunisie et le Vietnam, à bénéficier de la totalité des instruments de la coopération française. Revitalisée à compter de 1999, la coopération économique et financière se place dans la perspective de l'adhésion de l'Algérie à la future zone de libre-échange méditerranéenne en 2010. Elle s'est d'abord traduite par la décision de convertir une partie de la dette algérienne, soit 61 millions d'euros, en créances d'investissement. Dans le domaine de l'aide au secteur privé, la mise en œuvre des procédures « réserve pays émergents » et « fonds d'aide au secteur privé (FASEP) », qui ont succédé à l'ancien système des protocoles financiers, suppose au préalable celle des réformes économiques algériennes, en particulier le lancement des opérations de privatisations. Elle est donc actuellement en attente.

Le rôle que l'Agence Française de Développement est appelée à jouer en matière de soutien institutionnel aux réformes économiques, à savoir la

modernisation du secteur bancaire, l'amélioration de la distribution de l'eau et du réseau de télécommunications, la gestion déléguée de services publics, est décisif. Mais il passe nécessairement par le renforcement des effectifs sur place, fortement réduits depuis le début de la décennie 90. Deux priorités sont désormais affichées :

- l'amélioration des conditions de vie des populations par le financement d'infrastructures de base (eau, assainissement, habitat, environnement...). C'est l'objet du projet « Habitat précaire », ainsi que des deux projets « Eau » à l'étude. Il s'agit d'une part de réhabiliter la station de Barabi pour le traitement des eaux usées d'Alger, d'autre part d'améliorer la desserte en eau potable d'un quartier d'Alger dans le cadre d'une gestion déléguée,
- la mise à niveau de l'économie et le développement du secteur privé, destinés à faciliter la mise en place des accords d'association avec l'Union européenne. C'est l'objet des lignes de crédit octroyées au secteur bancaire algérien pour le refinancement d'investissements des PME-PMI et la réhabilitation, voire la création de centres de formation professionnelle dans le cadre de partenariats associant branches professionnelles françaises et algériennes.

2.4. Les relations entre la France et la Mauritanie

La Mauritanie fournit 22% de la production mondiale de fer. La France, avec 90% de ses importations en provenance de ce pays, en est le troisième client après le Japon et l'Italie. La stabilité de ce pays est donc vitale pour notre économie. La France continue donc d'en assurer la protection.

Si, du point de vue culturel, la Mauritanie dispose de tous les traits d'une nation du Maghreb, son économie reste caractéristique des pays d'Afrique subsaharienne. Son PIB par habitant, inférieur à 400 dollars, classe le pays parmi ceux les moins avancés. La situation macroéconomique de la Mauritanie s'est néanmoins améliorée durant ces dernières années. En 2000, le PIB du pays s'est accru de 5,1%, son inflation a été ramenée à 3,3%. Premier bailleur de fonds, la France fournit aussi un soutien à la Mauritanie pour l'aide alimentaire et pour la réalisation du plan d'ajustement structurel.

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à avoir été déclaré éligible à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) qui vise un allègement significatif de

la dette extérieure du pays. Les fonds rendus ainsi disponibles doivent permettre de contribuer au financement d'un programme pluriannuel de lutte contre la pauvreté validé en 2001. Il repose sur les quatre axes suivants :

- créer les conditions d'une croissance accélérée et redistributrice,
- orienter les bénéfices de cette croissance en faveur des populations les plus pauvres,
- promouvoir le développement des ressources humaines et assurer l'expansion des services de base,
- renforcer les capacités institutionnelles et la bonne gouvernance.

Les autorités françaises ont par ailleurs décidé d'annuler l'intégralité du service de la dette. 70% des sommes à annuler seront remises selon les règles fixées par la communauté des bailleurs de fonds dans le cadre de l'initiative PPTE, les 30% restants devant être traités dans le cadre d'un contrat de désendettement et de développement.

L'action de l'Agence Française de Développement suit trois thèmes stratégiques :

- la préservation de l'environnement, avec la protection des parcs naturels du Banc d'Arguin et du Diawling,
- l'environnement économique et financier. Elle finance ainsi deux projets d'appui à la pêche artisanale et met en œuvre un fonds d'études et de préparation de projets. En 2001, elle a consenti deux subventions à l'Etat mauritanien. La première de 0,7 millions d'euros visant à apporter un appui à la surveillance maritime du littoral pour protéger les ressources halieutiques face au pillage. La seconde de 1,3 millions d'euros affectée au financement d'un projet de mise aux normes de sécurité de l'aéroport d'Atar, dans l'optique de favoriser le développement du tourisme dans la région de l'Adrar,
- la stabilité politique et sociale. A Nouakchott, deux projets de développement urbain sont actuellement en cours de réalisation. Un autre vise à assurer l'approvisionnement en eau potable d'une demi-douzaine de centres semi-urbains de province. L'Agence Française de Développement finance aussi un projet d'électrification rurale, avec la participation du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, pour expérimenter de nouvelles solutions techniques comme l'énergie solaire et des modes de gestion adaptés au contexte local.

2.5. Les relations entre la France et la Libye

Le souhait du président Khadafi d'obtenir la respectabilité internationale favorise l'ouverture du pays. Néanmoins, les relations franco-libyennes restent marquées par les événements du passé et n'atteignent pas l'intensité de celles établies avec les quatre autres pays du Maghreb. Certes, des courants commerciaux existent dans le pétrole, la transformation de l'eau de mer en eau douce et l'archéologie, mais de nombreux problèmes freinent les investissements. Il s'agit en particulier de l'étroitesse du marché intérieur, de l'absence de main d'œuvre qualifiée, de l'insuffisance de structures de communications, enfin de l'absence de moyens de paiement externes capables de garantir le rapatriement des bénéficiaires. L'activité de l'Agence Française de Développement y est par ailleurs inexistante.

2.6. Face à la diminution de l'aide bilatérale, des investissements privés en hausse (cf. annexe)

Situé dans la zone de solidarité prioritaire, le Maghreb reste la région qui perçoit le plus d'aides financières de la part de la France. Celles-ci, comme toutes les aides actuellement distribuées, ont néanmoins tendance à se réduire depuis 1993. Ceci ne signifie nullement que Paris « lâche » le Maghreb. Cette réflexion serait incohérente au regard de toutes les actions de coopération citées dans ce chapitre. Cette diminution est due en fait à une évolution de l'intervention de la France, qui se fonde sur l'implantation des entreprises privées dans cette région. Deux éléments sont moteurs dans cette évolution, les aides à l'investissement privé, mises en place par l'Agence Française de Développement, et les investissements privés directs. Les dispositions des Etats du Maghreb à l'encontre de ces derniers, longtemps hésitantes, ont par ailleurs fait l'objet d'évolutions notables au cours des dix dernières années. Plus que de réels choix politiques autonomes, ces adaptations sont une des conséquences de la mondialisation. En particulier, l'accord signé sur la création d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne subordonne la croissance et donc l'avenir du Maroc, de la Tunisie et même de l'Algérie à un accroissement significatif de ces investissements. La Tunisie et le Maroc fondent en la matière beaucoup d'espoirs dans le tourisme : l'existence d'un marché prometteur et en pleine croissance est manifeste, les potentialités incontestables, et la part du secteur

dans les PIB grandissante. Avec 970000 visiteurs en 2000, la France constitue d'ailleurs le deuxième marché touristique tunisien.

Conséquence de cette évolution, certaines entreprises privées sont revenues en force dans la région depuis quatre ou cinq ans. Vivendi-Universal a remporté la privatisation de Maroc Télécom et la gestion des eaux à Tanger. EDF construit le plus grand parc d'éoliennes du monde à Tétouan, au Maroc. En Algérie, le réchauffement des relations et la fin de l'ostracisme vis-à-vis de ses entreprises met la France en tête des parts de marchés dans ce pays, avec 28 % fin 2001. Le retour des grandes entreprises s'y observe non seulement dans le domaine du gaz et du pétrole, avec GDF notamment, mais aussi dans d'autres secteurs comme la banque et la téléphonie. Les contrats supérieurs à 3 millions d'euros y sont par ailleurs en nette augmentation. Ils représentaient 107 millions d'euros en 1999, pour plus de 150 millions en 2000.

2.7. Point sur la coopération militaire

En 1999, la Mission Militaire de Coopération, qui dépendait du secrétariat d'Etat à la coopération, a fusionné avec la Direction de l'Aide Militaire, rattachée au Ministère des Affaires Etrangères. L'évolution a donné naissance à la Direction de La Coopération Militaire de Défense, dépendante du Ministère des Affaires Etrangères. Cette entité fonctionne avec un budget, en nette diminution depuis quelques années, de 104 millions d'euros par an. La répartition des dépenses de coopération militaire pour le Maghreb se répartit de façon assez inégale. Le Maroc arrive toujours en tête de l'aide, avec 4,83 millions d'euros attribués pour l'année 2001. Il est suivi par la Tunisie, avec 1,92 millions d'euros, puis par l'Algérie, avec 270000 euros. La coopération militaire avec la Mauritanie a été rompue unilatéralement en 1998, suite à la garde à vue d'un capitaine de l'armée mauritanienne à Montpellier. Il était accusé de torture par ses concitoyens. Un réchauffement est néanmoins apparu en 2001, symbolisé par la présence de deux officiers mauritaniens à la cession IHEDN consacrée à la Méditerranée. Cette rupture n'a pas eu d'influence sur les autres domaines des relations franco-mauritaniennes. De même, si aucune coopération n'est actuellement mise en place avec la Libye, une première étape a été franchie avec la nomination d'un chargé des affaires militaires au sein de l'ambassade de France à Tripoli. Cette évolution découle de la volonté de

Kadhafi de racheter sa légitimité auprès des Européens, à l'échéance des sanctions et des poursuites judiciaires intentées après l'attentat du Boeing UTA de 1989.

L'essentiel de la coopération militaire se concentre donc sur le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. La coopération de substitution, initialement en place pour assurer la mise sur pieds des forces armées, a évolué au milieu des années 90 pour prendre la forme d'une coopération par projets. Elle privilégie le partenariat et affiche la volonté de rendre les armées soutenues plus autonomes. Le pays exprime en fait ce qu'il veut développer, la France apporte alors son expérience au projet. Dans un cadre de restriction budgétaire, cette action a permis de réduire les aides allouées et le nombre de coopérants sur place. Il est ainsi passé de 300 dans les années 60 à 29 en 2001.

Le partenariat se déroule de façon excellente avec le Maroc. Il est certes favorisé par un terrain favorable dû à l'intimité de ses relations avec la France depuis son indépendance. L'armée royale s'estime par ailleurs valorisée par cette forme de coopération. Elle lui donne plus d'indépendance dans la formation de son personnel et dans l'emploi de ses moyens. Élément remarquable de ce partenariat, le projet de constitution d'une force aéronavale mis sur pieds en 1999 va aboutir à la livraison par la France de deux frégates type « FLOREAL » et de trois hélicoptères « PANTHERE » au premier semestre 2002. Cette coopération revêt aussi un caractère culturel, car le Maroc veut pérenniser la langue française dans son armée. La création d'un Collège Supérieur de Défense marocain contribue aussi à sa politique de rayonnement vers l'Afrique noire.

La situation avec la Tunisie est plus préoccupante. Situation d'autant plus étonnante que depuis 1956, les relations avec la France sont fortement liées à un besoin de sécurité extérieure. L'époque fructueuse des années 80, durant lesquelles la France avait livré trois vedettes COMBATTANTES III (110 millions d'euros) et le système SYDAT (37 millions d'euros)⁽¹⁾ semble bien révolue. Le partenariat se trouve actuellement dans l'impasse et il offre peu de perspectives. Ceci est d'autant plus étonnant que les relations opérationnelles entre les armées françaises et tunisiennes sont excellentes et que des exercices communs sont réalisés tous les ans.

⁽¹⁾ SYDAT : système radar de détection aérienne, qui peut se coupler avec des missiles intercepteurs et des avions subsoniques.

Aucune explication rationnelle sur cette situation n'existe. Le faible nombre de coopérants sur place, 7 pour 29 au Maroc, ne facilite pas non plus la dynamisation de ce partenariat.

La coopération militaire avec l'Algérie existait depuis l'indépendance mais elle était rendue difficile par l'aspect épidermique des relations avec l'Armée de Libération Nationale. Elle a quasiment disparu lors de la guerre civile de la décennie 90. Le réchauffement des relations en 1999 a néanmoins permis sa relance en 2000. Cette coopération s'avère très sensible politiquement, étant donné le pouvoir important de l'armée dans la conduite du pays et les accusations qui sont portées contre elle au sujet des massacres de population durant la guerre civile. Elle subit en outre l'aspect passionnel des relations franco-algériennes et les réactions d'opposition de certains chefs de l'ALN, anciens membres du FLN, aux commandes depuis plus de 20 ans. C'est donc une reprise « par étapes » qui se limite actuellement à deux niveaux :

- rencontres entre les responsables des deux armées et échanges d'officiers (3 officiers au CID, 40 officiers en école d'application), développement de la coopération dans les domaines de la santé et du sport et escales d'unités de la marine,
- exercices communs et formation de troupes algériennes de maintien de la paix en Afrique.

L'Algérie souhaite par ailleurs renouer des contacts avec GIAT et envisage de construire des VAB. Le vice-président de la société s'est d'ailleurs rendu à Alger en février 2001.

PARTIE III

UNE EVOLUTION NECESSAIRE

La décennie 90 a été marquée par un changement de sensibilité dans les relations bilatérales avec les pays du Maghreb. Elles s'inscrivent désormais dans une volonté de stabilisation et de renforcement des Etats francophones. La France s'appuie en particulier sur le développement démocratique des Etats maghrébins pour améliorer leurs situations économiques et sociales. Ce souhait d'une « mise à niveau européenne » est en effet indispensable pour limiter les flux migratoires et aborder sereinement la création de la zone de libre échange méditerranéenne en 2010.

Cette volonté française se heurte cependant à deux obstacles. Tout d'abord, les modernisations politiques, économiques et sociales tardent à venir au Maroc, en Tunisie et en Algérie. A des degrés divers, aucun de ces trois états ne semble prêt à modifier ses habitudes ni à mettre en œuvre un véritable " partenariat ", alors que, paradoxalement, ils entretiennent des relations très intenses avec la France. Ensuite, l'amorce d'une véritable coopération régionale demeure impossible. Les relations sont encore limitées, voire conflictuelles, en particulier entre le Maroc et l'Algérie face au Sahara occidental. Chacun se satisfait alors de dialoguer isolément avec la France et ses partenaires européens. Les perspectives de " grand marché régional " paraissent donc prématurées.

Les relations franco-maghrébines doivent donc évoluer pour réduire ces obstacles au cours de la décennie 2000. Ce choix remettra en cause des liens intimes établis depuis les indépendances. Il devra aussi intégrer le poids de l'immigration. La position de partenaire privilégié du Maghreb, que la France occupe au sein de l'Union Européenne, lui permettra de conduire cette évolution avec succès.

3.1. Stagnation économique et sociale au Maroc et en Algérie

La stabilité du Maroc lui a permis de conserver des relations très intimes avec la France depuis l'indépendance. Le royaume chérifien se situe par ailleurs en tête dans l'attribution de l'aide au développement. Néanmoins son économie, comparée à celle d'un proche voisin comme la Tunisie, piétine. Au cours de la dernière décennie, la croissance du PIB a été constamment inférieure à 3 %, à l'exception notable de l'année 1998, où elle a atteint 6%. La succession de sécheresses sévères, dans un pays où le secteur agricole représente 15 % du PIB et occupe 40 % de la population active, constitue un handicap indéniable. Mais elle ne suffit pas à tout expliquer. Les réformes structurelles engagées au cours des années quatre-vingt ont marqué le pas au cours de la décennie suivante. Selon les organismes internationaux, le Maroc devrait afficher durablement une croissance de 7 à 8% par an pour espérer sortir du sous-développement.

Avec trente millions d'habitants et une population rurale qui figure parmi les plus déshéritées de la planète, le royaume est plus proche des pays de l'Afrique sahélienne que, par exemple, de la Tunisie, pourtant quasi dépourvue, elle aussi, de ressources pétrolières. Un Marocain sur deux est analphabète, et un sur cinq végète en dessous de ce que les organisations internationales appellent le « seuil absolu de pauvreté » fixé à 1 dollar par jour par personne. Depuis le début des années 90, selon la Banque mondiale, le nombre d'exclus y a augmenté de moitié. Un Marocain sur dix vivait en dessous du seuil de pauvreté en 1991. Dix ans plus tard, la proportion est de un Marocain sur cinq. Conséquence directe de cette stagnation économique et sociale, 70% des jeunes rêvent de quitter le Maroc pour l'Europe ou l'Amérique du Nord.

Confrontée au défi de l'entrée dans la zone de libre-échange avec l'Union européenne prévue pour 2010, l'économie marocaine reste handicapée par la faiblesse qualitative et quantitative du tissu industriel et tertiaire. Le système productif demeure marqué par la juxtaposition, non complémentaire, de très nombreuses petites entreprises encore insuffisamment dynamiques et de grands groupes protégés par les barrières douanières et une fiscalité préférentielle.

La structure économique et sociale de l'Algérie reste quant à elle porteuse de risques et de conflits potentiels. L'économie repose de façon quasi exclusive sur la

rente pétrolière. En 1999, ces recettes ont représenté 97 % des exportations, 55 % des recettes budgétaires et 25 % du PIB, tandis que les secteurs hors hydrocarbures stagnent et que le dinar se déprécie. Pour autant, l'amélioration du cours du baril ne s'est pas traduite par une amélioration notable de la situation économique et budgétaire, de nature notamment à débloquer les facilités d'ajustement structurel mises en place par le Fonds Monétaire International et l'Union européenne.

En outre, les incertitudes sécuritaires continuent manifestement de peser sur les décisions des entrepreneurs français, tout comme une certaine inertie dans la mise en oeuvre concrète du processus de privatisation par les autorités politiques algériennes. A l'heure actuelle, le passage réel à l'économie de marché ne semble pas être affiché comme une urgente priorité.

3.2. Maroc, Algérie et Tunisie : persistance du déficit démocratique

Depuis la décennie 90, la France considère que le développement démocratique des Etats maghrébins leur permettra d'améliorer leurs situations économiques et sociales. Force est de constater que cette position, qui fonde en principe l'aide française, n'obtient pas le succès attendu.

Le Maroc, partenaire privilégié, n'en est qu'à ses premiers balbutiements démocratiques. « Nous n'en sommes qu'au stade de la construction de l'Etat marocain moderne et démocratique »⁽¹⁾, annonce le Premier ministre Abderrahmane Youssoufi à l'issue de la programmation des premières élections législatives transparentes pour septembre 2002. Le scrutin de liste semble devoir remplacer l'actuel scrutin uninominal à un tour, dans l'espoir de mieux lutter contre les tentatives de corruption. Très critique à l'égard de son Premier ministre et peu mobilisée pour l'instant par les élections, la population marocaine traverse une période de morosité. Elle accuse le premier gouvernement d'alternance d'être, par son manque d'ambition, la cause principale du malaise qui a saisi le royaume. Ce qui est faux en partie car l'équipe d'Abderrahmane Youssoufi, opposant historique mandaté par Hassan II en 1998, a montré la volonté de réaliser des réformes et de lutter contre la corruption. Ce travail s'est malheureusement perdu dans les sables du Palais où se trouve la réalité du pouvoir, inerte actuellement. Le Roi convoque

⁽¹⁾ Le Monde, vendredi 25 janvier 2002.

d'ailleurs de moins en moins les ministres. A laisser s'éteindre peu à peu l'espoir qu'il a soulevé, il fragilise son trône au risque de le perdre. « On sent monter l'inquiétude d'une société qui découvre que le pays n'a plus de guide »⁽¹⁾. Si le roi demeure sans s'investir plus, on peut redouter que les militaires n'occupent le terrain laissé vacant. Ils contrôlent déjà la totalité de l'information sécuritaire, mais, heureusement, les forces armées ne constituent pas un bloc homogène. Les islamistes constituent aussi un autre facteur potentiel de déstabilisation de la monarchie. Non violents, ils se substituent à un Etat défaillant sur le plan social. Leur poids électoral est actuellement estimé à 30%.

Dix ans après l'interruption des élections, l'Algérie demeure quant à elle dans l'impasse. Les pouvoirs étendus de l'armée algérienne sont une fois de plus mis en cause dans le rapport final de la commission Issad, chargée de faire la lumière sur les émeutes de Kabylie du printemps 2001. Ce dossier a été mis sur la place publique à Alger à la suite d'une « fuite ». Il souligne l'effacement du pouvoir civil en Algérie au profit de l'autorité militaire et estime que « l'Algérie est passée de façon subtile de l'état d'urgence à l'état de siège »⁽²⁾. Il déplore par ailleurs que le respect de la loi ne soit pas encore entré dans la culture des responsables du pays. L'armée pèse toujours fortement sur l'action du chef de l'Etat, dont la marge de manœuvre et la volonté politique réelles sont parfois difficiles à jauger. Un réel débat et une vraie classe politique font actuellement défaut.

En Tunisie, le régime présidentiel à l'autorité sans partage du président Ben Ali suscite de nombreuses critiques sur les thèmes récurrents des droits de l'homme et du respect des libertés fondamentales. Le parti socialiste français a par ailleurs décidé de reconnaître deux mouvements d'opposition tunisiens, le Forum Démocratique et le Conseil National des Libertés, comme des partenaires essentiels. Créés il y a déjà plusieurs années, ces deux mouvements n'ont jamais été légalisés par les autorités. Le Parti Socialiste français considère par ailleurs « qu'il ne lui est plus possible d'entretenir des relations normales avec le Rassemblement Constitutionnel Démocratique, le parti au pouvoir en Tunisie, tant que la ligue tunisienne des droits

⁽¹⁾ JP Tuquoi, « Le dernier Roi », 2001.

⁽²⁾ Le Monde, mardi 8 janvier 2002.

de l'homme et l'ensemble des organisations démocratiques n'auront pas retrouvé leur liberté d'action »⁽¹⁾. L'attitude du gouvernement tunisien vis-à-vis des droits de l'homme et de la liberté d'expression fait néanmoins preuve de peu de différences avec celle adoptée par l'Algérie et par le Maroc. En revanche, dans d'autres domaines auxquels la majorité de la population est à bon droit attachée, comme le pouvoir d'achat, le chômage, l'éducation et la santé, les différences sont nettement en faveur de la Tunisie. De fait, les commentaires des médias français sur la situation des droits de l'homme et sur les élections de novembre 1999 « ont instauré un malaise réel, et une incompréhension qui semble sincère de la part de nos partenaires »⁽²⁾. L'intimité des relations avec le Maroc et la présence sur le sol français d'une forte communauté algérienne ont sans doute limité des critiques identiques à l'égard de ces deux pays.

3.3. Comment évoluer ?

Les développements démocratiques et socio-économiques des Etats du Maghreb, en particulier du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie tardent donc à venir. La volonté de coopération régionale se heurte au contentieux du Sahara occidental. Il est donc nécessaire de revoir la structure de nos relations pour surmonter ces obstacles. Cette évolution permettra alors d'aborder la réalisation de la zone de libre échange méditerranéenne avec succès.

Cette évolution passe par un renforcement de la francophonie. Le français doit être considéré comme une langue d'ouverture et de soutien au profit du plus grand nombre, au côté de la langue arabe. Il ne doit pas devenir un instrument d'accès à l'univers scientifique et technique réservé à l'élite, c'est à dire une langue de classes. Paris entreprend certes un effort pour rénover l'enseignement de la langue nationale. Dans ce domaine, la principale innovation consiste à ouvrir des écoles françaises aux Maghrébins. L'enseignement dispensé y inclut en outre les réalités du pays hôte. Cependant, toutes les couches sociales doivent avoir accès à ces lycées. Si ce principe n'est pas respecté, l'ouverture sera uniquement mise à profit par les élites maghrébines pour scolariser leurs enfants dans le réseau français plutôt que de les

⁽¹⁾ Jeune Afrique, l'intelligent, n°2101, avril 2001.

⁽²⁾ Michel Charasse, rapporteur, Commission des finances du Sénat, n°83, 2000-2001.

envoyer dans les établissements nationaux de moins bonne qualité. Ce comportement serait alors un obstacle important non seulement à la mise en chantier d'un réseau d'enseignement de qualité, mais aussi au rôle d' « élévateur social » joué par les lycées français.

Face à l'arabisation, le français doit garder son statut de première langue étrangère, « langue nationale non officielle » et la francophonie doit s'affranchir de toute connotation post-coloniale. « C'est en se démarquant de toute connotation post-coloniale que la francophonie peut devenir un vecteur de dialogue entre les peuples », déclare un responsable tunisien⁽¹⁾.

Les développements démocratiques, économiques et sociaux doivent par ailleurs constituer une condition impérative d'attribution de l'aide, dont l'utilisation doit faire l'objet de comptes-rendus et de contrôles stricts afin d'éviter toute forme de gaspillage ou de corruption. Il n'est en effet plus tolérable de voir qu'aujourd'hui, pour des raisons de profonde amitié, Paris consacre chaque année cinq fois plus de crédits à l'éducation de la famille royale marocaine qu'à l'amélioration des hôpitaux du royaume, dont beaucoup crient misère, ainsi qu'à la justice, autre plaie du royaume. La mise en place d'un partenariat plus contraignant, donc plus efficace, implique néanmoins que les relations franco-maghrébines doivent être limitées dans leur intimité, sans renier toutes leurs particularités issues de l'histoire et des différents événements vécus en commun. Celles-ci permettent en effet de donner une position de « chef de file » à la France, utile face à la concurrence étrangère qui risque alors de se renforcer. De même, le soutien de la France ne doit pas être systématiquement acquis en cas de difficultés financières. L'annulation de dettes est aussi une mesure à proscrire. Si elle s'avère inévitable, ce qui doit être clairement démontré par le pays demandeur, sa contrepartie doit être définie et réalisée avant l'acte d'annulation.

L'aide publique au développement, en constante diminution depuis 1994, a atteint son niveau le plus bas en 2000, avec 0,34% du PIB. Sous la contrainte de la Commission européenne, elle devra prochainement atteindre 0,7% du PIB, valeur fixée par l'Organisation des Nations Unies. La mise en place de mesures d'attribution plus contraignantes devient donc impérative si la France souhaite que

⁽¹⁾ Jeune Afrique, l'intelligent, n°2092, février 2001.

l'augmentation se répercute favorablement sur les populations du Maghreb. Cette action permettra par ailleurs de rendre cette région plus attrayante et limitera donc les flux migratoires vers la France et l'Union Européenne.

Enfin, la mise en place d'une coopération régionale est nécessaire avant la réalisation de la Zone de Libre Echange méditerranéenne, actuellement prévue en 2010. Le projet d'Union du Maghreb Arabe, pourtant relancé dans la décennie 90, est mis en échec par l'opposition entre le Maroc et l'Algérie vis-à-vis du Sahara occidental. Lors de sa dernière visite à Rabat, le président Jacques Chirac a évoqué cette région en utilisant les termes de « Province du Sud ». Cette position, qui privilégie ouvertement la position marocaine, ne fait qu'exacerber la tension algéro-marocaine. En outre, la situation humanitaire des réfugiés sahraouis est actuellement préoccupante, l'aide du programme alimentaire mondial ne couvrant plus que 37% des besoins alimentaires des 180000 personnes vivant dans les camps marocains et algériens. Cette situation renforce l'idée que la France doit modifier sa position, au détriment éventuel de l'intimité de ses relations avec le Maroc. Elle doit soumettre l'idée d'un référendum d'autodétermination, unique solution démocratique pour définir le statut de cette région et mettre fin au contentieux qui oppose le Maroc et l'Algérie.

CONCLUSION

La France entretient des liens très denses avec les pays du Maghreb, en particulier avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ces relations, marquées par une histoire, une langue et une culture commune, lui donnent une position privilégiée pour le développement démocratique, économique et social de la région. Déclarée « zone de solidarité prioritaire », celle-ci perçoit la plus grande part de son aide publique au développement et constitue un terrain d'investissement privilégié pour ses entreprises. Cette situation s'avère bénéfique non seulement pour les Etats maghrébins, qui considèrent la France comme pilier de leur développement et de leur intégration européenne, mais aussi pour la France elle-même. Grâce à ce réseau de relations, elle conforte sa position de puissance moyenne et peut obtenir le rôle de garant du flanc Sud de l'Europe. Les particularités des relations franco-maghrébines s'intègrent donc totalement dans les objectifs de l'Union Européenne et soutiennent la mise en place de la Zone de Libre Echange méditerranéenne à l'horizon 2010.

Néanmoins, ces relations doivent évoluer, sans dénier totalement les particularités qui constituent leur principal intérêt. Face aux retards démocratiques et socio-économiques qui s'éternisent, les attributions d'aides publiques au développement doivent être soumises à des contrôles et à des obligations de résultats plus sévères. Le contentieux algéro-marocain doit être levé pour relancer l'effort de coopération régionale, voire obtenir la réalisation de l'Union du Maghreb Arabe. Ces améliorations s'avèrent indispensables pour assurer le succès de la zone de libre échange méditerranéenne souhaitée par tous les partenaires. Pour les réaliser, la France doit utiliser sa position de partenaire privilégié de cette région vis-à-vis de l'Union Européenne, au détriment de l'intimité de certaines de ses relations, en particulier celles entretenues avec le Maroc. Le refus de cette évolution ne ferait en effet qu'accroître l'écart socio-économique entre le Maghreb et l'Europe. Cette situation aurait des conséquences néfastes sur les flux migratoires, sur l'économie

des deux régions et, par conséquent, sur la population maghrébine implantée sur le territoire français.

ANNEXE

CHIFFRES

1. CHIFFRES SUR LE MAROC (2000)

- Exportations françaises vers le Maroc : 2,97 milliards d'euros, soit 22 % du total des importations marocaines (premier fournisseur),
- Importations françaises en provenance du Maroc : 2,52 milliards d'euros, soit 27 % du total des exportations marocaines (premier client),
- Entreprises françaises présentes au Maroc : environ 520, notamment Renault, Peugeot, Citroën, Aérospatiale, Thomson, Rhône Poulenc Chimie, Total Fina Elf, Lafarge,
- 30.000 Français vivent au Maroc (14.520 binationaux),

2. CHIFFRES SUR LA TUNISIE (2000)

- Exportations françaises vers la Tunisie : 2,6 milliards d'euros, soit 27 % du total des importations tunisiennes (premier fournisseur),
- Importations françaises en provenance de Tunisie : 1,95 milliards d'euros, soit 27 % du total des exportations tunisiennes (premier client),
- Entreprises françaises présentes en Tunisie : environ 400, essentiellement des PME-PMI,
- 12.500 Français vivent en Tunisie, dont deux-tiers de binationaux.

3. CHIFFRES SUR L'ALGERIE (2000)

- E x p o r t a t i o n s f r a n ç a i s e s v e r s l ' A l g é r i e :
2,88 milliards d'euros (premier fournisseur),
- I m p o r t a t i o n s f r a n ç a i s e s e n p r o v e n a n c e d ' A l g é r i e : 2,51 milliards d'euros,
- E x c é d e n t c o m m e r c i a l f r a n ç a i s : 930 millions d'euros (990 en 1998),
- I n v e s t i s s e m e n t s f r a n ç a i s e n A l g é r i e : 51,83 millions d'euros de 1990 à 1998
(hors hydrocarbures),
- E n t r e p r i s e s f r a n ç a i s e s p r é s e n t e s e n A l g é r i e :
Totalfina, Elf, Synthelabo, Rhône-Poulenc, Pierre Fabre, Castel (projet), Danone
(projet), RVI (projet),
- 9 . 2 0 0 F r a n ç a i s i m m a t r i c u l é s e n A l g é r i e ,

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- « Introduction à l'analyse géopolitique », Aymeric CHAUPRADE, Ellipses (1999),
- « Le dernier Roi – Crépuscule d'une dynastie », JP TUQUOI, Grasset (2001),
- « La Tunisie à la recherche de sa sécurité », Nicole GRIMAUD (1995),
- « Histoire des relations franco-marocaines », Edouard MOHA (1995),
- « La France rattrapée par le drame algérien », Alain CHENAL (1995),
- « La France et le Maghreb : vers un partenariat », Nicole GRIMAUD (1990),
- « La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing », Samy Cohen et Marie Claude SMOUTS – Chapitre 13 : « L'introuvable équilibre maghrébin », de Nicole GRIMAUD (1990),
- « La diplomatie sous CHADLI ou la politique du possible », Nicole GRIMAUD,
- « La politique extérieure de l'Algérie », Nicole GRIMAUD, Karthala (1984).

Articles :

- « Jeune Afrique », n°2057, juin 2000,
- « Jeune Afrique », n°2092, février 2001,
- « Jeune Afrique », n°2101, avril 2001
- « le Monde », 10 octobre 1998, 25 juin 2001, 21 novembre 2001, 10 décembre 2001, 8 janvier 2002, 12 janvier 2002, 25 janvier 2002,
- « Réalités », n°793, mars 2001.

Divers :

- Fiches d'activités du Groupe de l'Agence Française de Développement, édition du 25 janvier 2002,
- Discours de M. Abdelaziz Bouteflika devant l'Assemblée Nationale le 14 juin 2000,
- Bilan de la coopération avec les Etats du Maghreb : une « rénovation justifiée », Michel Charasse, rapporteur spécial, Commission des finances du Sénat, n°83, 2000-2001,
- « L'avenir des relations franco-marocaines », discours de M. l'ambassadeur du Maroc à l'Ecole Militaire, le 23 janvier 2002.